

Marloie, le 20 février 2026

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE ROCHEFORT

Compte-rendu de la réunion de CLDR n°36

Au local n°4 de Préhyr (Rochefort), le 16 février 2026



OBJECTIFS DE LA RÉUNION : visiter l'atelier rural et prendre connaissance des activités de RELAIS, dresser l'état d'avancement des projets et des groupes de travail, approuver le rapport annuel.

A L'ISSUE DE CETTE REUNION, ACTIONS À RÉALISER :

QUOI ?	QUAND ?	QUI ?
Ouverture de l'épicerie	27 février 2026	TOUT LE MONDE !
Inauguration de l'atelier rural	3 et 4 juillet 2026	TOUT LE MONDE !
Désignation d'un auteur de projet pour la voie lente	Dès que possible	COMMUNE
Déclarations de créance BiodiverCité	1 ^{er} mars 2026	COMMUNE
Réunion du GT nature	Dès que possible	COMMUNE / FRW
Restaurer la pompe et la citerne à Wavreille	Dès que possible	COMMUNE
Réunion du GT petit patrimoine	À préciser	COMMUNE / FRW
Rapport annuel à soumettre au Conseil communal	Mars 2026	COMMUNE
Evaluation des travaux pour la grotte de Mont-Gauthier	Dès que possible	CLDR

Légende :

-  Validation, décision
-  Commentaires, échanges, discussions

-  Suivi de dossier détaillé (qu'on retrouve dans le tableau du début)
-  Date de prochaine réunion

À L'ORDRE DU JOUR :

Madame Angie Wirtz, Présidente de la CLDR, accueille les participants et présente l'ordre du jour.

1. Atelier rural de Préhry

1.1. Rappel du contexte

Selon le décret relatif au développement rural, l'atelier rural est un bâtiment polyvalent à vocation économique, rénové ou construit par la commune. Loué pour une durée limitée aux TPE et P.M.E., l'atelier rural facilite le lancement de nouvelles entreprises.

La création d'un atelier rural, dans le réfectoire de l'ancienne école de Préhry, est le premier projet mis en œuvre dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Rochefort.

Le budget est d'environ 935.000 €. Le PCDR a permis d'obtenir deux conventions :

- Une convention-faisabilité, le 20 décembre 2021, de 20.000 €
- Une convention réalisation, le 21 décembre 2023, de 510.000 €

La commune a également obtenu une subvention UREBA (énergie) pour environ 65.000 €

L'auteur de projet est M. Guy Colson. Les travaux (5 lots) ont débuté en mars 2025 et la réception provisoire a eu lieu le 19 janvier 2026. Les travaux ont permis une rénovation complète du bâtiment : isolation des parois, du plafond et du sol, nouveaux châssis, nouvelle installation électrique, chauffage (pompe à chaleur), ventilation, création d'un bloc sanitaire extérieur, chambre froide...

La commune a rédigé une convention pour la location du bâtiment. L'administration régionale a validé son contenu et le Conseil communal a approuvé la convention le 19 janvier 2026.

1.2. Présentation de RELAIS

En mai 2016, un groupe de citoyens a souhaité passer à la vitesse supérieure en matière de circuits courts. L'objectif était de faciliter l'accès, physique et économique, à un nombre plus important d'habitants aux produits sains de notre région et d'encourager la production locale et la création de « richesses » et d'emplois locaux. Fin 2016, avec le soutien de l'ADL, la réflexion a abouti à la création de l'asbl R.E.L.A.I.S., « Rochefort Economie Locale Associative Interactive et Solidaire ». R.E.L.A.I.S. Coop est une coopérative créée en avril 2019. Les premiers marchés datent de 2017 et l'épicerie a ouvert ses portes en 2021.

Pour l'épicerie, il s'agit maintenant de consolider et d'élargir la clientèle :

- Les forces de l'épicerie :
 - o 70 producteurs partenaires.
 - o Un bassin de vie dynamique (avec le GAL, des associations, des initiatives...).
 - o Un subside de la Province de Namur (en lien avec le développement durable), qui permet de développer des projets, dont la future inauguration.
 - o Un Conseil d'Administration dynamique (8 personnes)
 - o 140 coopérateurs.
 - o Et maintenant, de nouveaux locaux !
- Les difficultés de l'épicerie :
 - o Les secteurs du bio et des circuits courts sont en difficulté.
 - o L'épicerie doit atteindre l'équilibre financier chaque année.
 - o RELAIS ne dispose que de 2,9 équivalents temps pleins pour toutes ses activités (épicerie, marchés...). Il s'agit de contrats « employés » classiques (des « Article 60 » ne sont pas possibles car l'encadrement ne serait pas suffisant). Il faudra donc être créatif pour la gestion de l'atelier rural.

- L'épicerie a reçu une aide financière à son démarrage, mais depuis, le projet n'est pas subsidié. L'équilibre financier est délicat à trouver ; il ne faut pas écraser les producteurs... ni faire trop payer aux consommateurs.

RELAIS loue le bâtiment à la Ville de Rochefort. Avant les travaux, le montant était de 500 €/mois + les charges. Il est maintenant de 700 €/mois + les charges, mais le bâtiment est rénové, isolé, équipé de panneaux photovoltaïques...

La stratégie d'achat de l'épicerie est la suivante :

- La base du catalogue de produits est constituée de produits locaux, issus de producteurs de Rochefort et des communes limitrophes : fruits et légumes, fromages et produits laitiers, charcuterie, pain, bières artisanales...
- Afin d'offrir une large diversité aux consommateurs, cette gamme est complétée par des produits venus d'un peu plus loin (via Paysans-Artisans...), mais correspondant toujours aux critères de la charte : proximité, circuit court, respect de l'environnement.
- En dernier recours, selon les besoins, l'épicerie achète chez des structures comme Interbio (plateforme logistique bio belge) ...

Le déménagement débute ce samedi 21 février et l'épicerie sera opérationnelle pour le vendredi 27 février 2026 ; ça ne va pas trainer ! C'est évidemment un très gros travail, d'autant que ce déménagement est aussi l'occasion de repenser les choses, de revoir l'agencement de l'épicerie, la manière de travailler...

Dans ce contexte, le CA planche sur deux objectifs :

- D'abord renforcer l'accessibilité des consommateurs à l'alimentation locale et de qualité, ce qui implique de créer des liens, d'élargir la clientèle...
- Par la suite, de soutenir les initiatives naissantes.

En pratique :

- Les marchés du vendredi (de 16h00 à 19h00) reprennent et vont proposer des animations, des dégustations, une soupe (en hiver) ... Ces marchés drainent du monde et sont très complémentaires avec l'épicerie.
- Fin juin / début juillet : dans le cadre de « nourrir l'Humanité », les festivals de la transition alimentaire (<https://nourrir-humanite.org/>), organisation d'une semaine d'activités « nourrir Rochefort » en collaboration avec le GAL Romana, les écoles, les clubs de sports, la bibliothèque, Oxfam...
- Le vendredi 3 et le samedi 4 juillet 2026, clôture de la semaine « nourrir Rochefort » et inauguration de l'atelier rural avec des animations, des spectacles, des ateliers...



Que faire des produits périmés ?

En amont, il s'agit d'abord de bien gérer les commandes et de limiter les quantités pour les produits les plus sensibles. Puis, de proposer des réductions. Pour le pain et la viande, les produits sont congelés et vendus avec une réduction de 20 %.

Les participants évoquent aussi des initiatives qui luttent contre le gaspillage alimentaire (cfr. <https://www.toogoodtogo.com/fr-be>) ou un frigo solidaire.



Comment faire la publicité de l'épicerie ?

Le pignon de l'atelier rural (bloc sanitaire) n'est plus disponible ; il est réservé pour l'enseigne lumineuse « atelier rural » qui a été placée. Une autre solution serait de placer une structure avec une bâche.

Des participants estiment qu'il faudrait faire de la publicité à partir de la route régionale, où la circulation est beaucoup plus importante. L'atelier rural est visible depuis cette route... pour ceux qui le savent ! Mais, ce n'est pas évident d'en profiter.

RELAIS a déjà fait différentes publicités, notamment un toutes-boîtes. Mais, la communication est toujours à réitérer...



RELAIS a l'autorisation de la commune d'utiliser la cour pour les marchés. Lorsque le réaménagement des lieux se précisera, il faudra en tenir compte.

1.3. Visite du bâtiment

Les participants traversent la cour de l'ancienne école et découvrent le bâtiment rénové.

Les représentants de RELAIS remercient les membres de la CLDR pour leur implication qui a permis la réalisation de beau projet. Et les membres de la CLDR remercient leurs invités pour leur présentation et souhaitent plein succès à l'épicerie.

2. **Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2025**



Le compte-rendu de la réunion de CLDR du 18 novembre 2025 est approuvé sans modification.

3. **Etat d'avancement des projets**

3.1. La création d'un atelier rural à Préhyr : voir explications ci-dessus

3.2. L'aménagement des entrées de villages

Description : aménagement sécuritaire d'entrées de villages, sur des routes communales.

Etat d'avancement : le début des travaux prévu initialement 4 août 2025 a été reporté en octobre. Selon les informations de M. Robette (STP, auteur de projet), les aménagements qui ne comptent pas de coussins berlinois sont quasi réalisés (il reste un peu de tarmac à placer et des marquages). Les aménagements avec coussins berlinois sont plus conséquents et impliquent une déviation ou un passage sur le côté le temps des travaux ; 3 sont posés et 2 restent à faire. Les travaux seront terminés pour fin mars, sauf les marquages qui sont dépendants de la météo.

Lors d'une réunion précédente, des participants avaient estimé que l'aménagement de l'entrée du village de Lessive (en venant de Lavaux-Sainte-Anne) était dangereux. Selon M. Robette, le dispositif ralentisseur ne pose pas de problème. Son implantation a été validée par la commune et par le Service Technique Provincial. Evidemment, le dispositif est réfléchi sur base des règles du Code de la Route... et pas des habitudes de certains automobilistes trop pressés.



Des participants maintiennent que le dispositif aurait dû être placé plus loin, côté Antennes, et non dans le virage. On verra à l'usage si des modifications doivent être apportées.

3.3. La création de logements « tremplin » et d'un local de rencontre et de service à Laloux

Description : transformation de l'ancien presbytère de Laloux en trois logements et un local de rencontre et de service.

Etat d'avancement : le Conseil communal (14 avril 2025) a approuvé le projet définitif. La commune attend la signature de la convention-réalisation par la Ministre pour lancer la procédure de marché public.

3.4. La création d'une voie lente près de Jambjoûle

Bonne nouvelle : la Ministre Dalcq a signé la convention-faisabilité le 11 décembre 2025. La commune peut donc désigner un auteur de projet.

Le budget global est de 292.820 €, avec une intervention du DR de 234.256 €.



Le choix du type de revêtement est important ainsi que la largeur. Il serait intéressant de laisser de la place pour les cavaliers, comme dans le cas d'un bi-bande (voir photo). Ces éléments seront à discuter avec le futur auteur de projet.



3.5. Nouvelle demande de convention

Une demande de convention (Conseil communal du 29 avril 2024) est toujours en attente de l'accord de la Ministre :

- Aménagement des abords de l'atelier rural de Préhyr (ancienne cour de l'école) : budget global de 319.440 €, avec une demande d'intervention du DR de 255.552 €. Par ailleurs, la commune vient d'obtenir une subvention de 558.520,50 € (à 80%) pour rénover la crèche. L'aménagement de la cour viendrait donc à point pour finaliser la redynamisation de ce site.



Les travaux de la crèche devraient débuter au mois de mai. La crèche sera alors transférée dans les locaux de réunion de Préhyr... qui ne seront donc plus disponibles pour plusieurs mois.

Au niveau de futures conventions, le Collège a reçu une note avec les propositions de priorité de la CLDR et doit croiser cela avec ses propres priorités. Nous y reviendrons lors d'une future réunion.

3.6. Groupe de travail nature

Les déclarations de créance de l'appel à projets BiodiverCité 2024 doivent être rentrées au SPW pour le 1er mars 2026.

Pour BiodiverCité 2024, les projets suivants ont été mis en œuvre :

- Protection du Lucane Cerf-volant : le Service Technique Communal (STC) et le DNF ont repéré les lieux où installer les incubateurs. Les matériaux sont disponibles au STC (bois, cerclage...) et le placement se fera prochainement.
- Malle pédagogique relative aux oiseaux des berges : le Contrat de rivière Lesse et Natagora ont constitué la malle.
- Trame Noire : quelques actions de sensibilisation ont été menées.
- Distribution d'arbres lors de la Semaine de l'Arbre 2025 : la distribution de plants a bien fonctionné, par contre l'atelier prévu dans la semaine (taille de fruitiers) a connu peu de succès.

Par contre, le placement de nichoirs en milieu agricole et l'aménagement de cimetières fleuris n'ont pu être menés faute de personnel pour s'en occuper.

Lors de la réunion de CLDR précédente, il y avait un intérêt pour relancer une réunion du groupe Nature et voir comment évoluer, même sans le subside BiodiverCité. Certaines réflexions pourraient être menées, par exemple la plantation de fruitiers dans le Parc des Roches pour que les promeneurs puissent bénéficier des fruits.

3.7. Groupe de travail petit patrimoine

M. Fivet explique que, selon les informations données au Cercle Culturel et Historique de Rochefort, la commune a prévu différents budgets pour le petit patrimoine :

- Le placement des plaques informatives sur les églises et chapelles se poursuit (soit environ 15.000 €).
- La valorisation du petit patrimoine hydraulique (20.000 €) : grâce à une aide de la Province de Namur, la Ville de Rochefort avait obtenu l'étude sanitaire de 6 éléments (pompe, fontaine...). Ces études sanitaires permettent de bien préciser les techniques à mettre en œuvre pour restaurer ces éléments et, par la suite, de faire des demandes de subvention (pour les travaux) auprès de l'Agence wallonne du Patrimoine. Le groupe de travail « petit patrimoine » avait donné la priorité à la fontaine située au chemin des Alloux à Buissonville. Mais, cet élément est en très mauvais état et ses abords sont marécageux, ce qui complique l'intervention.
- L'entretien du petit patrimoine (10.000 €) : le Cercle Culturel et Historique a proposé plusieurs éléments comme la statue devant la maison médicale et la plaque près du monument aux morts à Jemelle, une croix à Forcée, la croix Saint-Jean... Une visite de terrain aura lieu avec Mme Lejeune, Echevine en charge du patrimoine, le Cercle Culturel et Historique et le STC.



Pour le petit patrimoine hydraulique, les participants proposent de donner la priorité à la citerne et pompe de la rue de Tellin à Wavreille. L'étude montre que cet ensemble est tout à fait particulier et mérite d'être restauré.



A Mont-Gauthier, la grotte Notre-Dame de Lourdes a été construite par les habitants après la seconde guerre mondiale, en remerciement des protections obtenues. Située rue des Grands Prés, c'est un édifice en pierre calcaire construit sur une parcelle arborée et fleurie. Malheureusement, depuis quelques années, la commune en a bloqué l'accès à cause de chutes de pierres. Lors de la marche ADEPS du 8 février 2026, les 1424 marcheurs sont passés devant et plusieurs se sont interrogés sur ce monument. Il serait intéressant de le remettre en état et d'y placer un panneau explicatif.

Selon les participants, la grotte appartient à la fabrique d'église.

Avant d'aller plus loin, il faudrait avoir une idée du coût des travaux. M. Brisbois contactera le STC ou un entrepreneur pour avoir une idée du montant.

On verra ensuite quelles suites donner.



Les participants proposent d'organiser, au moins une fois par an, une réunion relative au petit patrimoine, en lien avec le budget communal réservé à cet effet. L'idéal serait d'avoir des représentants de tous les villages. La réunion permettrait de lister les interventions, de les prioriser, d'organiser une visite de terrain. M. Fivet rencontrera la FRW pour échanger sur le sujet.

4. **Présentation et approbation du rapport annuel**

Le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural précise que (Art. 24) « *La Commune dresse annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération* ».

Différents documents précisent le contenu de ce rapport qui s'articule autour de cinq chapitres :

- Situation générale de l'opération (projets du PCDR en cours, en attente...)
- Etat d'avancement physique et financier des projets en cours d'exécution (financés par le développement rural)
- Rapport comptable
- Bilan de la CLDR
- Programmation des projets à 3 ans

Ce document a été rédigé par Margaux, sur base du tableau de synthèse des projets issu du PCDR. La FRW a rédigé le « bilan de la CLDR », relatif aux activités des groupes de travail et de la CLDR. Il a été envoyé aux membres de la CLDR préalablement à la réunion.

Le rapport annuel est présenté en réunion. Le lecteur peut ainsi constater que plusieurs projets du PCDR font l'objet de financements par d'autres sources que le développement rural. C'est le cas des abords de la salle de Buissonville (par l'appel à projets « C'est ma ruralité »), du petit patrimoine (par la Province de Namur) ou encore de la salle de Havrenne (par le SPW MI - Rénovation énergétique des infrastructures sportives car la salle abrite notamment les vestiaires de la balle pelote).

Le rapport comptable concerne les projets subsidiés par le développement rural et terminés depuis moins de 10 ans. Cette année, il est vide ! Mais, dès l'an prochain, l'atelier rural rentrera dans cette rubrique, avec des recettes (loyers) et des dépenses (assurances, petits travaux...).



La CLDR approuve le rapport annuel.

Ce rapport sera soumis à l'approbation du Conseil Communal.

5. Divers

Sécurité routière à Mont-Gauthier

Dans la traversée de Mont-Gauthier (N929), le nouveau revêtement incite les automobilistes à rouler trop vite. Suite aux discussions en CLDR et en CCATM et à une pétition, le Conseil communal (3 novembre 2025) a pris deux décisions :

- Créer une zone 30 près de l'école (sur des voiries communales)
- Solliciter le SPW (gestionnaire de la voirie principale) pour mettre en place des dispositifs ralentisseurs de type chicanes aux deux entrées du village, accompagnés par la pose temporaire d'un LIDAR, plusieurs fois pendant la première année de l'installation.

Le SPW a répondu à la demande de la commune le 20 janvier 2026... et ne va entreprendre aucune action au stade actuel. Néanmoins, l'endroit sera surveillé dans les prochains mois, en vue d'une nouvelle analyse. Pour le SPW, les limitations de vitesse (50 km/h) ne correspondent pas au contexte bâti et ne sont donc pas respectées. C'est donc à la zone de Police d'intervenir.



Ne serait-il pas possible de remettre des petits îlots au centre de la chaussée vu que le marquage a été réalisé ?

Appel à projets « Vis mon village » :

La Fondation Roi Baudouin relance son appel à projets "Vis mon village !" au travers duquel elle souhaite soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet concret pour/dans leur village (5000€ maximum). Cet appel vise à améliorer la qualité de vie dans le village et à renforcer la cohésion sociale

entre des groupes d'habitants larges et diversifiés. Les projets sont à soumettre jusqu'au 15/04/2026.
→ La FRW est disponible au besoin pour relire vos projets et vous conseiller.
Plus d'infos : <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-2026> .

Participation citoyenne



Un article dans la presse annonce la tenue de réunions citoyennes dans les villages de la commune de Rochefort. Il s'agira notamment d'y aborder la possibilité de mettre en place une nouvelle commission citoyenne, composée par tirage au sort. Les membres de la CLDR s'interrogent dès lors sur leur propre rôle. Ne serait-il pas plus intéressant de mieux faire fonctionner les commissions existantes que d'en créer une nouvelle ? Affaire à suivre !



La prochaine réunion de la CLDR se tiendra **lundi 11 mai 2026 à 19h00**.
Contenu à préciser : réflexion sur les voies lentes ? ou certaines fiches du PICM ?

Madame la Présidente remercie les participants pour leur présence et leur intérêt.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Alain Jacquet

Présents le 16/02/26 :

- CONVIE Bernard, LAVIS Thierry, LEJEUNE Jean-Pol, MERTZ Louise, WIRTZ Angie (Présidente), BIEVET Marc, BRISBOIS Joseph, BROHET Alain, FIVET Jean-Luc, JACQUES Vincent, LAROCHE Marc, LOTHAIER Marie-Claire et MARCHAL Didier, Membres de la CLDR ;
- Margaux KELLER, employée communale en charge du développement rural ;
- Jacqueline LEDOUX et Christine VAN HAUWAERT avec Simon, Géraldine et Nadia, représentants de RELAIS (invités pour le premier point de l'ordre du jour) ;
- Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés le 16/02/26 :

- BLAJ Iosefina, COLSON Camille, CORDIER Vincent, DUBOIS Laurent, JEANBAPTISTE Éric, LOUIS Annick, PIRSON Bénédicte et VALETTE Luc, Membres de la CLDR.

Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE
8

Tél: (0)84 21 98 60